



Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2022

Nom du tirage : Lac Moran

Code de tirage (Réservé au MERN) :

Nombre de terrains : 24

Proximité du plan d'eau

Riverains	24
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Abitibi-Témiscamingue

MRC : Témiscamingue

Municipalité : Béarn (code géographique : 85020)

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : canton Laperrière

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : non applicable

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 31M03-200-0202

Accès

Trajet : dans le village de Béarn, empruntez le chemin de Pénétration N-814 (direction Est) sur 20 kilomètres, puis tournez à droite sur le chemin du lac Moran (chemin forestier).

ATTENTION : plusieurs terrains ne sont accessibles que par le lac (pas d'accès routier)

Accessibilité/Moyen de transport : automobile / camionnette / bateau

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 150

Longueur (m) : 8 800

Largeur (m) : entre 100 et 500

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 13

Principales espèces pêchées : brochet, achigan

Terrain

Superficie (m²) : voir tableau ci-dessous

Infrastructures disponibles : des chemins forestiers existent dans le secteur, mais aucun chemin ne se rend jusqu'aux terrains offerts. Ces chemins forestiers ne sont pas déneigés l'hiver. Le réseau d'Hydro-Québec ne se rend

pas jusqu'aux terrains offerts. Aucune décision n'a été prise à savoir si la municipalité assumerait la construction d'un chemin d'accès à chacun de ces terrains ou si cette responsabilité incomberait aux occupants des terrains. La municipalité de Béarn le confirmera plus tard, s'il y a lieu.

Arpentage/Lotissement : Le ministère confirmera plus tard, si oui ou non, il procédera à un arpentage complet de ces terrains.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.
- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.
- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.
- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.
- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-informations.jsp
- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.
- Autres informations sur : www.mrctemiscamingue.org/tirage-drawing/

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m ²)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
8-3	5 955	651 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 185.92 \$
8-2	7 289	720 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 254.92 \$
8-1	7 360	724 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 258.92 \$
11-2	4 737	581 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 115.92 \$
11-3	5 885	647 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 181.92 \$
11-4	6 117	660 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 194.92 \$
24-4	14 427	1 013 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 547.92 \$
24-3	10 001	844 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 378.92 \$
24-2	8 612	783 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 317.92 \$
24-1	7 422	727 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 261.92 \$
26-1	7 873	749 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 283.92 \$
26-2	9 204	809 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 343.92 \$
26-3	7 823	746 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 280.92 \$
26-4	8 772	790 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 324.92 \$
29-2	7 114	712 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 246.92 \$
29-3	7 044	708 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 242.92 \$
29-4	5 810	643 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 177.92 \$
29-5	7 969	753 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 287.92 \$
29-6	8 734	789 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 323.92 \$
29-7	12 164	931 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 465.92 \$
31-4	8 674	786 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 320.92 \$
31-3	6 383	674 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 208.92 \$
31-2	4 893	590 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 124.92 \$
31-1	5 842	645 \$	137.97 \$	420.81 \$	976.14 \$	2 179.92 \$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

Terrain, loyer, attribution, conditions de location

MRC de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Courriel : mrct@mrctemiscamingue.qc.ca

Site web : www.mrctemiscamingue.org/tirage-drawing

Travaux sur les terres du domaine de l'État

Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de Témiscamingue

Adresse civique : 75, rue des Oblats Nord, Ville-Marie (Québec) J9V 1J2

Téléphone : 819 629-6494

Courriel : abitibi-temiscamingue.foret@mffp.gouv.qc.ca

Site web : <https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/permis-autorisations/>

Activités fauniques

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Bureau de protection de la faune de Ville-Marie

Adresse civique : 23, rue Industrielle, Ville-Marie (Québec) J9V 1S3

Téléphone : 819 629-6011

Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Permis de construction

Municipalité de Béarn

Adresse civique : 28, 2^e Rue Nord, Béarn (Québec) J0Z 1G0

Téléphone : 819 726-4121

Courriel : dg@bearn.ca

Produits d'information géographique (Feuillets cartographiques)

MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 866 226-0977

Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca

Site Internet : <http://geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca/>